

Compte-rendu réunion plénière Kermouster samedi 2 juillet 2016

Début de séance 17h00

Présents : Véronique Lancien élue, Catherine Jenkins adjointe, Annie Garcia membre du comité de quartier, Annie Deunff membre du comité de quartier, Loïc Toledo membre du comité de quartier.

Excusée : Nathalie Bernard maire.

La séance commence par l'état des lieux des actions réalisées dans le quartier, à savoir : l'étude en cours de la sécurisation du hameau, en partenariat avec le département et Morlaix communauté, le soutien financier, technique et matériel au comité de quartier, avec un remerciement particulier pour leurs actions qui redonnent vie au quartier et qui sont très appréciées de la population plouganiste.

Véronique Lancien a ensuite évoqué le principe de l'agenda 21, auquel la municipalité a décidé d'adhérer et qu'elle a commencé cette année à mettre en place (exemple : zéro phyto, fauchage raisonné...). Les personnes présentes semblent avoir compris et accepté le principe tout en déplorant le problème du fauchage des routes qui leur paraît ne pas être assez efficace.

Puis la réunion c'est poursuivie par les questions générales :

- Il y a deux ans les habitants du fond de la rue de Kergonan avaient sollicité la venue de responsables techniques pour expliquer leur problème d'écoulement d'eaux pluviales, or, à part le nettoyage des fossés, personne n'est venu constater l'ensemble de la situation.

Réponse (Véronique Lancien) : Oui, je m'étais moi-même rendue sur place pour voir, et avait transmis l'information au service concerné. Ils m'avaient répondu que le problème avait été réglé, je vais donc relancer.

- Des demandes d'inscriptions au foyer logement ont été demandées, et il a été répondu que des places avaient été réservées pour les «Genêts d'or». Pourquoi n'y a-t-il pas de priorité aux plouganistes.

Réponse : en effet, les déficits importants de 2014 et 2015 au foyer logement ont dû être renfloués par la commune. Il a donc été décidé de signer une convention de partenariat avec l'association «les Genêts d'or» pour permettre le remplissage du foyer. Pour continuer à assurer un suivi spécialisé de leurs résidents âgés, les «Genêts d'or» ont demandé la présence d'au moins 4 personnes. Ce nombre pouvant être porté à 6 en cas de vacance de logements par manque de candidature. Les plouganistes restent prioritaires sur la liste d'attente en cours, même amputée de 4 appartements.

-PLU : la presse s'est faite l'écho des décisions évoquées lors du dernier conseil municipal ou la municipalité a confirmé l'abandon du projet de Hameau Nouveau lié à l'Environnement, projet risquant de compromettre l'ensemble du PLU en cours de révision. Quel impact pour Kermouster ?

Réponse de Catherine Jenkins : vous savez que la loi Littoral s'applique à l'ensemble de la commune, même pour son secteur rural éloigné.

Or, la jurisprudence constante depuis 2012-2013, ne permet plus de considérer comme «Village»(et donc secteur urbanisable) un ensemble inférieur à 50 constructions (habitations et entreprises) organisé de façon diffuse, à l'exception du petit centre ancien.

La possibilité offerte par la loi Littoral de créer un «Hameau Nouveau intégré à l'Environnement» était la seule façon de pouvoir accueillir de nouvelles populations à Kermouster. Cet objectif figurait dans notre Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) présenté en réunion publique en juin 2015, et nous y tenions beaucoup.

Mais depuis, les choses ont changé : Morlaix Communauté a décidé l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUI), et la révision du PLU de Plougasnou doit s'inscrire dans le projet communautaire.

Interrogé officiellement par Mr Jean-Luc Fichet, Président de Morlaix Communauté, le Sous-Préfet a répondu clairement négativement, au motif que la commune offre déjà de larges possibilités d'urbanisation au sein du bourg et des 4 pôles urbains littoraux.

Pour Kermouster, il reste la possibilité de construire des extensions ou annexes selon les modalités à définir dans le PLU (loi Macron), ou de transformer des bâtiments en zone agricole non utilisés pour l'exploitation, à condition de les avoir identifiés dans la PLU.

Un recensement de ce type de bâtiment doit être fait, et nous demandons à la population qui aurait connaissance de ce type de situation, de nous en informer. Mais il ne pourra pas y avoir de nouvelles constructions sur des terrains vides de tout bâtiment existant,

- Où en sont les réflexions sur la chapelle St Sébastien ?

Réponse : Depuis la dernière réunion où le sujet avait été abordé, la décision de l'État, via l'architecte des bâtiments de France, est qu'il n'y a pas de risques particuliers et donc pas d'urgence à engager des travaux de restauration lourds.

- Demande d'un marquage au sol pour donner une priorité claire aux croisements de Kermadeza et Kervelegan, ainsi que Kermadeza et Mistirien.

Réponse : Il avait été demandé un changement de priorité sur ces deux points, mais la décision n'a pas encore été prise. Je transmets.

- ADSL : Il y a deux ans la question avait été posée d'une amélioration du réseau informatique dans le quartier, ou en sommes-nous ?

Réponse : à l'époque nous vous avons conseillé de contacter le service du conseil départemental qui s'en occupait.

Oui mais la solution proposée n'a pas satisfaisante. La mairie peut-elle faire accélérer l'installation de la fibre optique ?

Réponse : je transmets, mais comme il s'agit d'opérateurs privés je ne peux pas garantir que la commune ait le pouvoir d'intervenir.

-Il paraît que les usagers n'ont pas le droit de refuser le compteur « LINKI ». La mairie le peut-elle ?

Réponse : un document à ce propos nous a été diffusé, nous informant que nul n'avait le droit de refuser cette installation, mais je ne peux pas vous en dire plus. Je me renseigne.

-Certains conteneurs à poubelle n'ont jamais eu de fixation et sont donc régulièrement par terre. Exemple au croisement de la route de Kervelegan et de Kergonan ?

Réponse : Je signale le problème.

Ainsi se terminent les questions diverses.

3/4

Véronique Lancien reprend la parole pour demander aux membres du comité de quartier s'ils souhaitent continuer l'action ou non, et quelles étaient les attentes de la population en matière de communication entre nous ?

La réponse est que le comité des fêtes ayant pris le relais des actions dans le quartier, le comité ne voit pas l'utilité de se maintenir, mais souhaite que la commune continue à faire des réunions d'information à la hauteur d'un par an.

La séance se termine à 19h15 par un pot de l'amitié.